



DOUANE

Section Interrégionale

PACA-Corse

LES SENTIERS DU DOUANIER

Syndicat Interrégional Finances CFDT
Bulletin d'information de la Section des Douanes PACA Corse

mercredi 05 mai 2021

Sommaire :

- ✓ **Audience CFDT DI PACA-CORSE du 30/04/21**
- ✓ **Le congé de solidarité familiale**
- ✓ **Retour sur la visite virtuelle de la DG RI**
- ✓ **Panique, urgence et dialogue social**

Rendez-vous:

GT COVID DI : 07/05/21
GT DI Transfert taxe : 11/05/21
GT DUERP MARSEILLE : le 18/05/21

AUDIENCE DI CFDT DU 30/04/2021

Une audience bilatérale, avec le DI et en présence des DR de Nice Aix et Marseille, était organisée le 30 mai 2021. Voici les points que nous avons abordés avec l'administration.

SUJETS SURVEILLANCE

« Local douane » au péage d'ARLES

Le PLI avec le DR d'AIX EN PROVENCE doit aller sur place pour négocier la mise en place. L'interlocuteur est VINCI (gestionnaire du péage). Cela sera un point positif pour les unités qui interviennent sur ce péage.

Locaux d'AVIGNON BSI

Le 03 juin rdv avec le SAFIGIM et les services de la DI et de la DR d'AIX EN PROVENCE dans les locaux de la CRS 60 de MONTFAVET pour les futurs locaux de cette BSI. Le dossier est bien avancé, mais il reste la validation technique et financière. Ce projet est estimé pour un coût compris entre 1,2 et 1,5 million. Pour le regroupement des services SU et OP/CO, pour Avignon, ce n'est plus à l'ordre du jour à cause des contraintes techniques notamment pour l'évacuation des fluides sur le terrain proche de l'aéroport.

Gilets pare-balles

Aucune date n'est prévue pour la livraison des gilets femmes. La DI ne sait pas encore les modalités de livraisons dans les unités de CORSE. Le PLI travaille sur la solution pour la livraison des 260 GPB et 500 housses arrivés à la DI.

Carnet d'habillement GECO

Les effets personnels comme les ceinturons et les étuis de service peuvent être commandés sur GECO. Nous interrogeons le DI sur les modalités de commande car suite aux divers renseignements notamment à la DG il faudra avoir la validation des CSDS et des référents tir/sécurité.

La DI n'a pas de réponse sur cette question. Nous poserons la question aux instances nationales et nous vous tiendrons au courant des modalités de mise en place.

[Les Sentiers du Douanier](#) – Bulletin d'information de la section Cfdt PACA Corse

Les Sentiers du Douanier

Retrouvez également notre journal et toutes les infos utiles sur notre site : [CFDT Douane](#)

Nous faisons aussi remonter la préoccupation des agents des services OP/CO de pouvoir accéder au carnet à points pour certains effets de service (chaussures de services, cutter etc...). Le DI nous dit qu'il est d'accord sur le principe et que la balle est dans le camp de la DG.

Maître chien et arme de service

Pour les EMC il est possible, à la demande, d'avoir son arme de service à la maison comme le BOD le prévoit. L'EMC aurait donc la possibilité d'avoir son arme de service sur le trajet domicile-travail. Cela implique un dispositif d'encadrement lourd à mettre en place pour la sécurité (coffre à arme, verrou de pontet etc...). La validation peut être étudiée au cas par cas selon les demandes des agents. Pour les autres agents des Douanes en SURV qui souhaiteraient porter leurs armes de services, pour le trajet domicile-travail notamment, le DI nous renvoie à la note de service de la DG interdisant ce dispositif.

Reprise des séances TPCI

Un point sera fait lors du prochain GT COVID à la DI PACA-CORSE le vendredi 07 mai 2021 et le DI avisera selon les consignes données par la DG.

Reprise FP HK

Un protocole a été fixé pour ces formations, émanant de l'école de la Rochelle, afin de reprendre. Mais pour l'administration, le protocole est lourd et difficile à mettre en place. Pour l'instant ces formations sont suspendues.



Situation rapatriement sanitaire à la BSE de MARSEILLE PORT

Le DR de MARSEILLE va prendre attache avec le GPMM (gestionnaire du Port de MARSEILLE) et les transitaires afin que le Port de Marseille installe un bureau pour les transitaires pour qu'ils ne soient pas sur les aires de contrôle.

Le DR de MARSEILLE a alerté la Préfecture et les services de la PAF sur ces rapatriements «sanitaires» mais pour l'instant status-quo. Il est à souligner que l'absence de l'ARS à l'arrivée des navires de passagers devra être inscrit à l'ordre de service.

Corse

L'administration soutient le maintien du bureau d'AJACCIO même avec un effectif de 3 agents. Pour la création de l'échelon DOD en Corse un nouveau Directeur de la DNRED est arrivé mais il n'a pas encore étudié les possibilités sur ce dossier. En attendant la création d'une antenne ou d'un échelon la BRR existe toujours. Et si l'échelon ne se crée pas, la DI pourrait remonter les effectifs. Les collègues de la BRR, si l'échelon se crée, auront la possibilité de se reclasser en SU sur leur résidence.

Maître-chien tabac

La DI a proposé le poste de maître chien tabac à NICE AERO. S'il n'y a pas de demande sur les mutations le poste sera proposé aux stagiaires dont le stage commence en Octobre à l'ENDLR. Comme à Nice SU, nous réitérons notre demande pour une création d'un poste EMCAT à l'aéroport de MARIIGNANE.

Le Directeur a fait part de notre demande à la DG.

Division aéro de NICE

Attente de la validation du projet immobilier. La DI souhaiterait, selon la validation du projet, un point à l'ordre du jour pour le CT-SD du 1er juin 2021.

SUJETS AG-OP/CO

Missions "norme bio" ex DGCCRF

La récupération de la mission au niveau douane est décalée au 1er Novembre 2021. La DI ne connaît toujours pas l'impact dans les services OP-CO de ces missions. Hormis les 2 bassins du Port de MARSEILLE d'autres services CO seront impactés aussi par cette mission.

Pour cette année, c'est une «expérimentation» et le DI a demandé un abondement de 10 ETP pour effectuer cette mission.

Un GT spécifique et un CT/SDI devraient se tenir à l'automne.



Situation MARSEILLE PORT Bureau

Au départ refus du projet de passerelle « CAP JANET », par l'administration, qui donne accès direct à l'autoroute avec la création de la nouvelle gare voyageurs au CAP JANET sur le Port de MARSEILLE. La passerelle sera couverte afin d'éviter la pollution. Nous resterons vigilants sur cette problématique. Il reste toujours la question, en suspens, de la pollution due au navire à quai notamment mais aussi due aux travaux de cette reconfiguration sur le Port.

Situation NICE Bureau et CANNES Bureau

Ces bureaux vont être très impactés par le transfert de taxes. De l'aveu de la Direction les 2 bureaux ne pourront être conservés. Ce que souhaite l'Administration c'est supprimer le bureau de Nice et transférer les missions sur CANNES Bureau. Ce que souhaite l'Administration, c'est supprimer le bureau de Nice déjà fortement impacté par le départ de la TGAP, et transférer les missions fiscales à savoir les CI sur CANNES Bureau afin de préserver l'activité douanière sur le bassin cannois. Le bureau de Cannes reste un bureau stratégique économiquement (dédouanement de marchandises lors des divers événementiels, contrôles..).

Répartition des compétences PGP vers le PUD de Monaco

Le DR de Nice nous a confirmé que toutes les activités monégasques détenues et gérées (PGP incluse) jusqu'à présent par le bureau de Nice aéroport seront transférées dans leur totalité sur le bureau de Monaco. Le processus sera très rapidement mis en place.

Horaires FOS/PSL Bureau

Pour le moment, pas de changement de régime horaire mais nous resterons vigilants sur ce point.

DIVERS

Télétravail

La DI n'a pas de consignes sur « l'assouplissement du télétravail » comme prévu par le gouvernement. Le DI attend les consignes du Ministère et de la DG. Nous reposerons nos interrogations lors des différents GT COVID.



Sécurisation des locaux douane et caserne

La DI a dépensée 400 000 euros pour la sécurisation des locaux. Nous réitérons la demande d'augmenter la sécurisation des locaux et des casernes douanes mais aussi des patrouilles des services de l'opération Sentinelle.

Des demandes de sécurisation des locaux ont été faites pour les brigades (visio caméra) permettant un minimum de sécurité dans l'accueil des usagers.

La DI demande un recensement des besoins réels de sécurisation et de les chiffrer.

Mutations en interne dans les résidences

Une note administrative sera publiée pour faire connaître aux agents la possibilité de changer de service dans la résidence où il y a des vacances de postes.

Transfert des missions fiscales

Le DI nous renvoie au GT qui se tiendra le 11 mai.

LE CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE

Qu'est-ce que c'est ?

Le congé de solidarité familiale est attribué lorsqu'un proche (conjoint, ascendant, descendant, personne de confiance ou partageant le domicile) est atteint d'une maladie en phase avancée ou terminale, grave ou incurable.

Qui peut en bénéficier ?

Le congé de solidarité familiale s'applique aux fonctionnaires, aux agents contractuels de droit public ainsi qu'aux stagiaires.

Comment en bénéficier ?

L'agent doit faire une demande écrite à son employeur.

Cette demande est accompagnée d'un certificat médical et du formulaire de demande de l'allocation journalière d'accompagnement.

Sous quelle modalité et pour quelle durée ?

Le congé de solidarité familiale est accordé à la demande de l'agent sous les formes suivantes :

- **Soit une période continue de 3 mois maximum, renouvelable 1 fois ;**
- **Soit des périodes fractionnées d'au moins 7 jours consécutifs, dans la limite d'un cumul de 6 mois ;**
- **Soit à temps partiel à 50 %, 60 %, 70 % ou 80 %, pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable 1 fois.**

Le congé prend fin de manière anticipée dans les 3 jours qui suivent le décès de la personne accompagnée.

Est-on rémunéré ?

Ce congé ne donne pas droit à rémunération mais il est considéré comme une période de service effectif.

Le congé de solidarité familiale ouvre droit à l'attribution de l'allocation journalière d'accompagnement versée par la caisse primaire d'assurance maladie. Il appartient à l'agent, s'il veut bénéficier de ses droits à pension, de cotiser en complément à l'issue de son congé.

Quelles conséquences sur la carrière ou le contrat ?

La durée passée en congé de solidarité familiale est assimilée à une période de service effectif, elle n'a aucune répercussion dans le déroulement de carrière (avancement d'échelon, de grade ...). Elle est prise en compte pour la constitution et la liquidation des droits à pension sous réserve de cotisation de l'agent.

Pour les stagiaires, la durée du congé de solidarité familiale prolonge d'autant la durée de son stage, et entre dans le calcul des services retenus pour son classement et son avancement.

Les contractuels de la Fonction publique hospitalière conservent le bénéfice de leur contrat ou de leur engagement, lors de leur réemploi. Dans la mesure permise par le service, ils sont réemployés sur leur précédent emploi ou occupation. Dans le cas contraire, ils disposent d'une priorité pour être réemployés sur un emploi ou occupation similaire assorti d'une rémunération équivalente.

[Décret n° 2013-67 du 18 janvier 2013 relatif au congé pour solidarité familiale et à l'allocation d'accompagnement des personnes en fin de vie pour les fonctionnaires relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires](#)

RETOUR SUR LA « VISITE VIRTUELLE » DE LA DG DES RI

Jeudi dernier, les agents des Recette Interrégionale (RI) de Marseille, Nantes et du Havre sont avertis d'une visite virtuelle de la Directrice Générale pour le lundi 3 mai à 14h30, ne nous laissant qu'un temps très limité pour se préparer à l'exercice. Dans ce calendrier restreint, il fallait remonter les questions des agents auprès de nos chefs de service, la DG attendant ces questions.

Lundi matin, jour de la visite virtuelle a commencée par une phase de test "connexion" qui a pris beaucoup de temps (problèmes de micro, caméra...).

Donc après de multiples péripéties, les agents de la RI assistent à la rencontre avec la Directrice avec l'ordre de couper les micros et les caméras afin de faciliter la communication. Les participants sont donc plantés devant un écran blanc sur un logiciel qui ne permet pas de demander la main (absence de l'icône) si ce n'est qu'en ouvrant notre micro et en coupant la parole. Bonjour le dialogue.

Le contenu de la réunion

La Directrice Générale a tout d'abord précisé les circonstances de cette réunion :

"Elle ressent une grosse frustration de ne plus rencontrer les agents considérant que ces visites sont importantes pour entendre les agents.

Le sujet n'est pas le transfert des missions fiscales mais d'avoir des échanges directs avec les agents." elle ajoute: *"c'est pour s'imprégner de l'atmosphère"*. Et l'atmosphère pour les agents des RI n'est-elle pas nauséabonde?

Elle a ensuite remerciée les agents des 3 RI sur le travail fourni notamment auprès des entreprises, l'adaptation des agents face aux méthodes de travail (télétravail, covid).

Elle a demandé aux 3 receveurs de présenter leur recette. Le receveur de Nantes a tout de suite rappelé que les principales inquiétudes des agents concernait leur avenir. Où, Comment? Combien?...

Réponse de la DG :

Elle attend les remontées des analyses d'impacts des Directeurs Interrégionaux qui doivent lui fournir les possibilités d'offres d'emplois au sein de la Douane, de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) locale, du département.

"la philosophie de la dg est d'apporter une offre d'emploi au plus près de son poste de départ"

A la question «Comment va t-on fonctionner avec le départ des agents et le maintien des activités?»

Réponse de la DG :

les paris spé peuvent être maintenus au poste d'arrivée (sic) ou de départ.

"il faut construire une offre et faire matcher l'offre à la demande, dans la limite du besoin exprimé en appliquant à ce stade la loi de transformation publique".

A la demande de la lisibilité des postes proposés avant les mouvements, la réponse est NON, car si on va trop vite, on risque de manquer de lisibilité sur tous les postes". En gros vous pouvez partir mais pas trop vite.

Le receveur de PACA-CORSE a mis en avant le problème de la gestion des restes à recouvrer (RAR)
Il a fait une comparaison des RAR, DFN (Droit de Francisation sur les Navires) avec ceux des RI de Nantes et du Havre.

A Nantes = 2 250 RAR et DFN

le Havre=5165 RAR et DFN

Marseille=25 664 RAR et DFN auquel s'ajoute le problème de la prescription de ces RAR et DFN : 800 avant juillet, 3000 l'année prochaine. Il précise que la nouvelle formule des ANV (Admission en Non Valeur) ne permet que de réduire environ 10% des RAR.

Bref! il faut ajouter les RAR amendes, le suivi des productions collectives.

Tout cela engendre une charge de travail énorme avec un effectif restreint.

Là, pas de réponse si ce n'est que la dg va voir comment lever ces incertitudes et analyser les difficultés de chaque RI.

La campagne de vœux devrait commencer en juillet. Cependant, elle pourrait être repoussée à l'automne en raison des vacances d'été.

Bilan

les agents ont assistés à une réunion entre la Directrice Générale, les DI et les RI.

La Directrice Générale a été ravie de nous avoir rencontrés même si elle n'a pas pu nous voir quand on demande de couper la caméra aux participants.

La DG a décidé tous les lundis après-midi de rencontrer les agents en organisant des visites virtuelles.

Comme on s'y attendait cette réunion tient plus du coup de com'. Rendez-vous est donné pour le GT du 11 mai 2021 à la DI PACA-CORSE.

PANIQUE, URGENCE ET « DIALOGUE SOCIAL »

Non ce n'est pas le titre du futur feuilleton de l'été mais bien ce qui se passe à la DG. La DG voulait recevoir les organisations syndicales suite à la visite virtuelle, de la DG, de la RI de MARSEILLE. Ce bureau, comme tant d'autres, sera très impacté par le transfert de taxe vers la DGFIP.

A 11 heures, les représentants apprennent que la Directrice Générale demande à nous rencontrer à 16 heures juste après la rencontre avec les agents.

N'ayant pas les moyens de préparer cette entrevue, nous, OS intersyndicale, avons décidé de ne pas participer à cette rencontre tout en précisant que nous souhaitons un report de cette réunion pour nous permettre de nous préparer comme il est de coutume pour toute réunion (GT,CT, ...)

Nous demandons le report de cette rencontre afin de préparer et de pouvoir aborder les nombreux points sur les transferts de taxes et l'impact dans les services des Douanes.

Encore une fois cette réunion convoquée dans la panique prouve bien l'état dégradé du dialogue social au niveau de la DG.

Nous vous informerons de la future rencontre entre les organisations syndicales et la DG et si surtout cette réunion se fera. La balle est dans le camp de la DG pour une nouvelle convocation.



**Pour aller encore plus loin,
Aujourd'hui, je rejoins la**



Je soussigné(e)		Prénom	
Nom patronymique :		Date de naissance :	
Nom marital :			
Adresse personnelle :		Service	
Grade/ échelle :	Échelon :	Indice :	
Adhère à la Cfdt		signature de l'agent :	